

CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2016/06/21-02

Le **conseil académique**, en sa séance du 21 juin 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu le règlement intérieur d'Aix-Marseille Université,

DECIDE :

OBJET : critères de mise à disposition ponctuelle de locaux, d'hébergement et de domiciliation au bénéfice des associations étudiantes

Le conseil académique approuve les critères de mise à disposition ponctuelle de locaux, d'hébergement et de domiciliation au bénéfice des associations étudiantes tels que définis dans le document annexé à la présente délibération.

Cet avis est adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 79
Quorum : 40
Présents et représentés : 60

Fait à Marseille, le 21 juin 2016


Yvon BERLAND

